



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Le Poème Harmonique L'Ecole Harmonique

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°__ lancé en____ (**hors appel à projet**) par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Culture Numéro du projet : HAP_022
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : L'Ecole Harmonique
Objectifs initiaux : Permettre à de jeunes enfants non musiciens d'accéder à une formation artistique exigeante et de qualité, développer leur ouverture culturelle et leurs connaissances musicales ; lutter contre l'exclusion d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés et/ou de l'immigration, contribuer à leur réussite scolaire et leur intégration ; leur transmettre des valeurs humanistes telles que la solidarité, l'épanouissement personnel à travers l'émotion collective que procure une pratique orchestrale
Public(s) cible(s) : 140 enfants de CP, CE1 et ULIS 1 de l'école élémentaire Debussy (Rouen)
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : S'inspirant des orchestres juvéniles vénézuéliens, l'Ecole Harmonique offre à des enfants défavorisés une formation musicale de qualité, à la fois très régulière et inscrite dans la durée. Ces enfants sont intégrés dès le plus jeune âge à un groupe orchestral, dans le cadre duquel ils développent une pratique musicale connectée à l'activité artistique de l'ensemble.
Territoire(s) d'expérimentation : Région Normandie, zone urbaine sensible du « Plateau » (quartier des Hauts-de-Rouen, sur le territoire de la Ville de Rouen)
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : L'Ecole Harmonique est un projet innovant, apportant une réponse singulière aux problématiques du quartier dans lequel il s'est implanté. La pédagogie musicale propose une alternative à celle dispensée dans les écoles de musique et les conservatoires, la pratique collective et l'apprentissage ludique prenant le pas sur les cours individuels et le solfège. C'est l'un des seuls projets à ce jour en France proposant, dans un cadre majoritairement scolaire, une telle intensité de la pratique musicale (2h15 à 3h30 par semaine). Enfin, ce projet a la particularité de se dérouler à la fois sur les temps scolaire (2/3) et périscolaire (1/3), visant une prise en compte globale des différents temps de la journée d'un enfant.
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Education nationale (DSDEN de Seine-Maritime), Ville de Rouen (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : identiques
Partenaires financiers (avec montants): DRAC de Normandie (30.000 €), Safran (75.000 €), Ville de Rouen (9.400 €), Lubrizol (3.000 €).
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : septembre 2014 – juin 2016 (10 mois par année scolaire) (2) Durée effective : identique
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Le Poème Harmonique Type de structure : association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET/ DU PROGRAMME
Nom de la structure : laboratoire du LERFAS – ATEC Tours Type de structure : non communiqué (laboratoire mandaté par le FEJ)



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Sommaire

Introduction, p. 5

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation, p. 7

A. Objectifs de l'expérimentation, p. 7

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative), p. 7

1. Public visé, p. 7

2. Bénéficiaires directs, p. 7

2.1. Statistiques descriptives, p. 7

2.2. Analyse qualitative, p. 7

3. Bénéficiaires indirects, p. 8

II. Déroulement de l'expérimentation, p. 9

A. Actions mises en œuvre, p. 9

B. Partenariats, p. 9

1. Partenaires opérationnels, p. 9

2. Partenaires financiers, p. 10

C. Pilotage de l'expérimentation, p. 10

D. Difficultés rencontrées, p. 11

III. Enseignements généraux de l'expérimentation, p. 12

A. Modélisation du dispositif expérimenté, p. 12

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif, p. 13

1. Public visé, p. 13

2. Actions menées dans le cadre du dispositif, p. 13

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance, p. 13

4. Impacts sur la structure, p. 14

Conclusion, p. 15

Introduction

Présentation de la structure et genèse du projet

Le Poème Harmonique est un ensemble musical de renommée internationale, qui jouit aujourd'hui d'une reconnaissance de la part de la presse, des professionnels et du public. Il est amené à donner des concerts et spectacles scéniques sur les plus grandes scènes françaises (Paris, Lyon, Rouen etc.) et étrangères (Londres, New York, Tokyo, Budapest, Moscou etc.).

Depuis sa création en 1998 à Arques-la-Bataille, le Poème Harmonique a toujours entretenu un lien privilégié avec sa Normandie natale et avec les structures culturelles de ce territoire où il se produit très régulièrement. Son équipe administrative s'est installée dans l'agglomération rouennaise en 2009, et l'ensemble est en résidence de création à l'Opéra de Rouen Normandie depuis 2011.

Cet ancrage régional se renforce en 2016 avec l'ouverture de la Chapelle Corneille - Auditorium de Normandie, dont un volet de la programmation est confié au Poème Harmonique. L'ensemble est aujourd'hui reconnu comme un acteur culturel majeur du territoire normand, au titre de son activité artistique, de production, de programmation et de diffusion.

Soucieux de rendre le répertoire qu'il défend accessible au plus grand nombre, le Poème Harmonique développe depuis 6 ans de nombreuses actions à destination du jeune public normand. Ces actions ont d'abord pris la forme de master-classes et de tutorats pour des élèves de conservatoires et écoles de musique régionales, et d'ateliers d'éveil artistique et d'écoute à destination d'écoliers, collégiens et lycéens normands. C'est fort de ces expériences et de la connaissance des acteurs pédagogiques du territoire, que l'ensemble s'est lancé dans l'aventure expérimentale de l'Ecole Harmonique.

En 2014, le directeur artistique du Poème Harmonique a souhaité faire évoluer ce volet pédagogique, en remplaçant des actions plus ponctuelles et isolées par un projet intensif et durable, inscrit sur un territoire donné de l'agglomération rouennaise. L'expérience du *Sistema* au Venezuela a été le point de départ de l'Ecole Harmonique : la volonté première est, à travers une éducation musicale exigeante et intensive, de trouver des réponses à certaines problématiques d'exclusion et de pauvreté, et de permettre à ces enfants de « s'élever » par la musique et la pratique orchestrale. L'orchestre est vu comme un moyen de développer l'écoute de l'autre, le respect, la tolérance et le partage, de reconstruire les liens sociaux et d'améliorer le vivre-ensemble.

L'Ecole Harmonique a ainsi vu le jour en septembre 2014 à l'école élémentaire Debussy, pour une période expérimentale de 2 années scolaires (2014-2015 et 2015-2016).

Contexte et problématiques locales

L'Ecole Harmonique cherchant à s'adresser à des enfants éloignés de toute offre culturelle et de toute pratique musicale, le Poème Harmonique a choisi d'implanter ce dispositif dans un quartier périphérique du territoire rouennais, appelé les Hauts-de-Rouen.

Urbanisé dans les années 1960 pour répondre à l'explosion démographique, ce quartier est classé « politique de la ville » (zone urbaine sensible). Il regroupe des populations issues majoritairement de milieux sociaux et économiques difficiles, avec un taux de chômage élevé (plus de 25 %) et une part importante de personnes immigrées. Situés sur un plateau surplombant le centre-ville, les Hauts-de-Rouen sont isolés géographiquement du reste de la commune de Rouen. Cela en fait un quartier à la fois excentré et éloigné de l'offre culturelle et de l'enseignement artistique, les habitants des Hauts-de-Rouen ne se rendent que de façon très occasionnelle dans le centre-ville.

Au cœur de ce quartier, le Poème Harmonique a choisi plus spécifiquement d'implanter l'Ecole Harmonique au sein de l'école élémentaire Claude Debussy, qui fait partie du réseau d'éducation prioritaire (REP +) Rouen-Nord. La rencontre avec la direction de l'école au printemps 2014 a permis de définir les besoins spécifiques à cet établissement scolaire et à ce quartier :

- fédérer l'équipe enseignante de l'école Debussy autour d'un projet fort et porteur, inscrit dans la durée et dans le projet d'établissement,
- créer du lien entre les enfants et rétablir le dialogue avec les familles,

- lutter contre l'échec scolaire et la grande précarité dans laquelle se trouvent certaines familles,
- favoriser l'intégration des enfants étrangers et de leurs familles (certains enfants arrivent à l'école sans parler le français, plusieurs parents ne parlant pas du tout le français),
- participer à la vie du quartier, en impliquant ce projet dans une dynamique locale

Face à ces attentes et besoins, le Poème Harmonique a imaginé, en lien très étroit avec l'école Debussy et les partenaires opérationnels du projet, un programme d'éducation musicale ambitieux. L'Ecole Harmonique cherche à apporter des réponses et solutions à ce contexte particulier et aux besoins du territoire :

- la dimension collective de la pratique prône des valeurs fédératrices d'entraide, de partage et de cohésion
- grâce à une pratique intensive, régulière et inscrite dans la durée de la musique, les enfants développent dès le plus jeune âge l'écoute, la concentration, ils sont amenés à s'épanouir et s'ouvrir au travers d'une éducation artistique de qualité
- l'implication de l'équipe enseignante, qui est partie prenante du projet, renforce la cohésion au sein de l'école élémentaire Debussy
- les familles des enfants sont elles aussi responsabilisées et très impliquées dans le projet, elles réinvestissent ainsi l'école et renouent le dialogue avec les enseignants et la direction
- enfin, l'Ecole Harmonique veut s'ouvrir et rayonner sur le quartier des Hauts-de-Rouen, grâce notamment à un partenariat avec le centre culturel André Malraux, équipement municipal situé à 500m de l'école Debussy, et à la participation au Happy Day, fête annuelle de quartier

Valeur ajoutée et singularité du programme

L'Ecole Harmonique est innovante à plusieurs titres, elle apporte une réponse complémentaire à celle du « droit commun ». Tout d'abord, la pédagogie musicale propose une alternative à celle dispensée dans les écoles de musique et les conservatoires, la pratique collective et l'apprentissage ludique prenant le pas sur les cours individuels et le solfège. C'est l'un des seuls projets à ce jour en France proposant, dans un cadre majoritairement scolaire, une telle intensité de la pratique musicale - les enfants font entre 2h15 et 3h15 de musique par semaine. L'Ecole Harmonique a par ailleurs la particularité de se dérouler à la fois sur les temps scolaire (2/3) et périscolaire (1/3), visant ainsi une prise en compte globale des différents temps de la journée d'un enfant. Enfin, c'est la pédagogie musicale en elle-même qui est innovante. S'appuyant sur l'expérience vénézuelienne d'*El Sistema*, le projet démarre en CP avec la fabrication d'instruments en carton, sur lesquels les enfants travaillent pendant les 3 premiers mois avant d'obtenir de vrais instruments. La dimension collective et l'approche pluridisciplinaire (pratique instrumentale, chant et danse) sont également caractéristiques de cet apprentissage, qui se veut à la fois exigeant et ludique, le plaisir de l'enfant étant primordial.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Les objectifs de l'Ecole Harmonique cherchent à répondre au mieux aux besoins et aux problématiques du quartier des Hauts-de-Rouen et plus particulièrement de l'école élémentaire Debussy :

- Permettre à des enfants non-musiciens d'accéder à une formation artistique exigeante et de qualité, développer leur ouverture culturelle et leurs connaissances musicales
- Lutter contre l'exclusion d'enfants issus de milieux défavorisés et/ou de l'immigration, contribuer à leur réussite scolaire et à leur insertion sociale ; plusieurs études scientifiques ont démontré les effets bénéfiques d'une pratique musicale régulière dans le développement moteur, intellectuel et affectif de l'enfant ; la dimension collective du projet favorise, quant à elle, l'intégration et le vivre-ensemble
- Transmettre à ces enfants des valeurs humanistes et citoyennes telles que la solidarité, l'entraide, le partage, l'écoute de l'autre, l'épanouissement personnel à travers l'émotion collective que procure une pratique orchestrale
- Développer une action inscrite dans la durée et sur un territoire géographique précis; en rayonnant sur l'ensemble de l'école, dans les familles et sur la vie locale, l'Ecole Harmonique crée du lien social et améliore le cadre de vie des habitants des Hauts de Rouen

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Le public initialement visé par l'Ecole Harmonique est le suivant :

- Ecoles élémentaires situées en ZEP-REP et/ou en ZUS (en 2014-2015 : école élémentaire Debussy, à Rouen)
- Ciblage de certaines classes en lien avec la direction de chaque école, le plus jeune possible (idéalement dès le CP), afin que la pratique musicale puisse se développer tôt et sur le long terme (suivi des mêmes enfants sur plusieurs années)

Ce public diffère du public habituel de la structure – les publics de la musique baroque et de l'opéra étant plus âgés et de catégories socio-professionnelles plus élevées.

L'estimation initiale du nombre de bénéficiaires :

- En 2014-2015 : 75 enfants
- En 2015-2016 : 350 enfants

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

Cf. annexe 1 Public

2.2. Analyse qualitative

Le Poème Harmonique a pris le parti de s'adresser à tous les enfants d'un même niveau, afin de créer une véritable dynamique de classe, de niveau et d'établissement. Les enfants ne sont donc pas « volontaires ». Pour le démarrage du projet en septembre 2014, le Poème Harmonique intègre tous les élèves de CP de l'école Debussy, ainsi que la ULIS 1 (unité pour l'inclusion scolaire). Nous avons

choisi de nous tourner vers les plus jeunes élèves du niveau élémentaire, afin qu'ils puissent démarrer au plus tôt cette formation musicale qu'ils poursuivront nous l'espérons au moins jusqu'à la fin de leur scolarité élémentaire. Nous souhaitons également intégrer au projet la ULIS, qui accueille des enfants avec des difficultés scolaires, des troubles psychologiques et parfois des problèmes familiaux (certains enfants étant placés en foyer). Cela représente, pour l'année scolaire 2014-2015, 65 enfants répartis en 3 groupes (2 classes de CP, ½ classe de CP associée à la ULIS). En 2015-2016, tous ces enfants poursuivent le projet, qui intègre les nouveaux élèves arrivés en CE1 et en ULIS 1 à la rentrée en septembre 2015. Les nouvelles classes de CP ont également rejoint le projet, ce qui représente pour cette année scolaire 140 enfants répartis en 7 groupes (3 CP, 2 CE1, ½ CP/ULIS, ½ CE1/ULIS).

Le nombre de bénéficiaires effectivement concernés est presque identique aux objectifs fixés pour la première année scolaire (65 enfants pour 75 visés). En revanche pour la seconde année de l'expérimentation, il est inférieur au nombre de bénéficiaires visé (140 enfants au lieu de 350). Deux raisons principales expliquent cette différence. Tout d'abord une raison budgétaire, les financements confirmés étant inférieurs à ceux escomptés. L'autre principale raison est d'ordre qualitatif : en effet, plutôt que de multiplier le nombre d'écoles, de classes et d'enfants intégrant le dispositif expérimental la seconde année, le Poème Harmonique a pris le parti de concentrer ses efforts sur l'école élémentaire Debussy, en y consolidant le projet et y intensifiant le rythme d'apprentissage des enfants (augmentation du volume horaire hebdomadaire en 2015-2016).

L'expérimentation a permis au Poème Harmonique d'aller à la rencontre d'un public qu'il ne connaissait pas ou très peu, celui des Hauts-de-Rouen. Cette population ne fréquente pas spontanément les salles de concert, et cette mise en lien permise grâce à l'Ecole Harmonique est un véritable enrichissement pour la structure. Cela engendre un renouvellement du rapport du Poème Harmonique aux publics normands, et permet d'envisager une diversification culturelle de son public, notamment en lien avec l'Auditorium de la Chapelle Corneille.

3. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects du projet expérimental sont principalement le personnel enseignant et administratif de l'école, les autres élèves de l'école, et les familles des enfants (parents, frères et sœurs). Nous pouvons estimer au nombre de 760 ces bénéficiaires indirects, se répartissant de la façon suivante :

- personnel enseignant et administratif de l'école : 30 personnes
- autres élèves de l'école : 250 enfants
- familles : 480 personnes (180 adultes et 300 enfants)

La connaissance de ce public est beaucoup plus approximative et limitée que celle des bénéficiaires directs. Nous pouvons néanmoins souligner ici le renforcement du lien entre l'école et les familles grâce à l'Ecole Harmonique, ce qui a été notifié à plusieurs reprises par la direction de l'école. Nous avons fait tout notre possible pour impliquer le plus possible les parents dans le déroulement du projet, en les conviant à diverses réunions, temps de présentation et de restitution, et en les responsabilisant sur la mise à disposition des instruments de musique.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Cf. annexe 2 Actions

Le dispositif expérimenté correspond à un changement d'organisation, d'activité et de pratique professionnelle par rapport au fonctionnement habituel du Poème Harmonique. Il a nécessité de la part de cette structure l'augmentation des moyens humains et le développement de compétences internes en gestion et coordination de projet.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
DSDEN de Seine-Maritime	Service déconcentré du Ministère de l'Education nationale	Permet et participe à l'aménagement des horaires de travail habituels des classes impliquées dans le projet, assure le suivi pédagogique du projet au côté des équipes enseignantes de l'Education nationale, accompagne les professeurs des écoles dont les classes sont impliquées dans ce projet.
Ville de Rouen	Collectivité territoriale	Met à disposition des locaux pour les interventions musicales : salles de classe à l'école Debussy (dont les murs appartiennent à la Ville), espaces de travail au centre culturel Malraux, où se déroulent les séances du mercredi après-midi ; met à disposition du matériel pour ces interventions et les temps de restitution (chaises, praticables, projecteurs etc.)

Les modalités de travail partenarial mises en place et les outils communs créés sont les suivants :

- organisation de réunions de travail bimestrielles
- intégration d'un représentant de chaque partenaire opérationnel au comité de pilotage
- élaboration de comptes-rendus des réunions, communiqués à tous les partenaires opérationnels

L'Ecole Harmonique a permis de renforcer de façon significative les partenariats institutionnels et opérationnels préexistants, avec la DSDEN de Seine-Maritime, la Ville de Rouen, mais aussi la DRAC de Normandie. Cette dynamique partenariale mise en place dans le cadre expérimental se poursuit et se renforce à l'issue de cette période, avec la pérennisation de l'Ecole Harmonique.

2. Partenaires financiers

Les partenaires impliqués financièrement dans l'expérimentation :

- Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
- Safran (renouvellement du soutien pour la troisième année consécutive en 2016-2017)
- DRAC de Normandie (renouvellement du soutien pour la troisième année consécutive en 2016-2017)
- Ville de Rouen (renouvellement du soutien en 2016, avec une réorientation sur le fonctionnement général de l'ensemble et non plus spécifiquement sur l'Ecole Harmonique)
- Lubrizol (soutien unique en 2015)

Le financement du projet par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a été un levier pour obtenir des financements complémentaires, dans la mesure où ce soutien est perçu comme un gage de qualité de l'expérimentation.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	43 %
Cofinancements extérieurs à la structure (DRAC de Normandie, Ville de Rouen, Safran, Lubrizol)	57 %
Autofinancement	0 %

C. Pilotage de l'expérimentation

Le pilotage de l'expérimentation a été assuré par un comité de pilotage, constitué et animé par la structure porteuse du projet.

Le comité de pilotage est composé des membres suivants:

- la responsable pédagogie du Poème Harmonique, qui assure la coordination générale
- les musiciens intervenants de l'Ecole Harmonique
- la direction de l'école Debussy, et les professeurs des écoles impliqués dans le projet
- plusieurs représentants de la DSDEN de Seine-Maritime (conseiller pédagogique en éducation musicale de la circonscription, responsable du REP+ Rouen-Nord)
- plusieurs représentants de la Ville de Rouen (Direction du développement culturel, Direction des temps de l'enfant)
- un représentant du service éducation artistique et action culturelle de la DRAC de Normandie

Des réunions de pilotage semestrielles ont été organisées avec ces différents partenaires, permettant de faire régulièrement un état des lieux des actions passées, en cours et à venir. Des comptes-rendus de chaque réunion ont été réalisés et envoyés à tous les membres du comité de pilotage afin d'assurer le meilleur suivi possible du projet. Une réunion de bilan général a été organisée en fin d'année scolaire, au mois de juin, avec l'ensemble de ces partenaires. Ces réunions de pilotage ont été complétées par des réunions plus spécifiques sur un axe particulier du projet (par exemple : organisation d'un stage pour les élèves de CE1), rassemblant uniquement les partenaires concernés.

D. Difficultés rencontrées

Voici les difficultés et risques identifiés lors de cette expérimentation, et les réponses que nous y avons apportées :

- Démobilisation de certains enfants, baisse de leur motivation et de leur implication dans le projet, ces enfants n'étant pas « volontaires » à la base > Instauration de relations plus individualisées entre les musiciens intervenants et les enfants, grâce notamment à des séances en plus petits effectifs, multiplication des temps de valorisation et de restitution qui sont une source de motivation pour les enfants
- Manque d'accompagnement et d'implication des parents, notamment pour toutes les séances basées sur le volontariat des enfants (le mercredi après-midi) > Réunions régulières d'information et de sensibilisation des parents sur leur rôle, responsabilisation des parents notamment par rapport aux instruments qui sont placés sous leur responsabilité lorsqu'ils quittent l'école, valorisation de leur implication dans le projet
- Problèmes de discipline et de comportement de certains enfants, pouvant perturber la dynamique d'un groupe > Réunions régulières avec les musiciens intervenants et les professeurs de l'école Debussy, afin d'identifier les « cas difficiles » et de trouver des solutions personnalisées pour chacun d'entre eux

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

Dès l'origine du projet, l'Ecole Harmonique a été conçu comme un programme modélisable et reproductible dans d'autres contextes géographiques. Le dénominateur commun reste néanmoins le public visé, à savoir un public jeune et éloigné pour diverses raisons de l'offre culturelle et n'ayant pas de pratique musicale régulière. A ce titre, ce dispositif pourrait tout à fait être transposé dans un environnement rural, ou encore dans un milieu hospitalier, comme il nous est arrivé de l'envisager.

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Voici une proposition de modélisation de l'Ecole Harmonique, où nous nous efforçons de mettre en avant les aspects reproductibles de cette expérimentation, et de préciser les aspects qui nous semblent adaptables en fonction de la réalité du territoire et du public :

Etape de la conception et mise en place projet	Aspects à reproduire	Aspects adaptables
Recherche de financements	Répartition entre financements publics et privés, locaux et nationaux, cofinancement	Adaptation de cette recherche au territoire d'implantation (partenaires financiers locaux spécifiques)
Définition des objectifs et de la « philosophie » du projet	Respect des objectifs définis par le Poème Harmonique pour l'Ecole Harmonique (cf. partie I de la présente note)	
Identification de l'environnement d'implantation et du public visé	Collaboration avec une structure existante (établissement scolaire, centre de loisir, centre social, établissement de soin etc.), ciblage d'un public jeune (de préférence enfants de moins de 10 ans)	Ciblage d'un public éloigné de l'offre culturelle, pas forcément uniquement pour des raisons sociales, mais aussi médicales (milieu hospitalier), géographiques (zone rurale) etc.
Recrutement et formation des intervenants musicaux	Identification d'intervenants musicaux implantés localement avec une double compétence pédagogique et d'animation de groupe, organisation de sessions régulières de formation	
Détermination du projet pédagogique	Respect du projet pédagogique d'origine défini par le Poème Harmonique (pratique orchestrale collective, lien avec le répertoire du Poème Harmonique et la pédagogie d' <i>El Sistema</i> etc.)	Adaptation de la pédagogie selon les profils des intervenants musicaux et leur force de proposition
Acquisition et entretien d'un parc instrumental	Collaboration avec un luthier local pour la commande et l'entretien du parc, cohérence entre le parc instrumental et le répertoire de l'ensemble	Possibilité de choisir d'autres familles d'instruments que les cordes (vents, percussions etc.)
Mise en œuvre des interventions	Mise en place d'un planning d'interventions permettant une pratique régulière et intensive, au moins 3 interventions par semaine, pour créer un lien fort avec l'enfant et modifier de façon significative son quotidien	Adaptation du planning à celui de la structure d'accueil, en tenant compte du fonctionnement et des contraintes de celle-ci

Sorties et connexions avec les partenaires culturels	Etablissement d'un lien fort avec les équipements culturels locaux	A adapter en fonction de l'offre culturelle du territoire d'implantation
--	--	--

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le Poème Harmonique n'a pas rencontré de difficulté particulière à atteindre le public visé, ayant pris le parti d'implanter l'Ecole Harmonique dans un établissement scolaire avec un public clairement identifié. La collaboration avec une structure d'accueil existante pour l'identification du public visé nous semble en soit incontournable.

Le lien avec les parents et les familles pourrait être renforcé par des actions de sensibilisation, voire en leur proposant de participer au projet (un atelier de pratique chorale pourrait être envisagé avec eux).

Des formations à la pédagogie d'*El Sistema* pourraient également être organisées pour les professeurs des écoles et toutes les autres personnes qui encadrent le projet.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Voici les améliorations qui pourraient être apportées au dispositif si celui ci est déployé à une autre échelle ou sur d'autres territoires :

- en préparation du projet et en amont de son démarrage, la mise en place de sessions de formation des intervenants musicaux et des professeurs des écoles (ensemble et/ou séparément)
- dans la mise en œuvre du dispositif, une intensification du rythme et de la durée des interventions, afin de proposer un apprentissage musical encore plus poussé aux enfants

Les points de vigilance ou les difficultés particulières qui pourraient éventuellement survenir sont liés majoritairement à la nature même du dispositif, et surviendraient à notre avis quel que soit le territoire d'expérimentation. Ils sont ceux exposés dans le point II.D de la présente note, que nous avons nous-même constatés lors de notre expérimentation : risque de démobilité et de démotivation des enfants, manque d'accompagnement et d'implication des parents, problèmes de discipline de certains enfants perturber la dynamique du groupe. A cela il faudrait ajouter le risque du manque de communication et d'entente avec les partenaires opérationnels du projet (problème que nous n'avons pour notre part pas rencontré), les attentes et contraintes des uns et des autres ne se rejoignant pas toujours. C'est pour cela que la constitution d'un comité de pilotage, en tant qu'espace d'échange, de communication et de réflexion, nous semble essentielle.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Il est indispensable de travailler avec les partenaires opérationnels pour la bonne réussite de ce type de projet. Ces partenaires opérationnels sont à identifier sur le territoire d'implantation dès la phase de conception du projet, qui doit impérativement se faire main dans la main avec eux. L'Ecole Harmonique s'est construite et menée en étroite collaboration avec ces partenaires opérationnels locaux.

La mise en place d'un comité de pilotage nous semble fortement recommandée, car cette instance qui se réunit régulièrement (au moins une fois par semestre) permet d'identifier les besoins et éventuels problèmes et de trouver des solutions collectives, tenant compte des attentes et contraintes de chacun.

4. Impacts sur la structure

L'Ecole Harmonique a eu un très net impact sur le Poème Harmonique. La structure a dû développer de façon significative ses ressources humaines pour cette expérimentation (recrutement de plusieurs intervenants musicaux), et intégrer de nouvelles compétences en interne. Par ailleurs, l'Ecole Harmonique a très nettement renforcé l'ancrage territorial de notre ensemble, aujourd'hui identifié comme l'un des acteurs culturels majeurs sur son territoire d'implantation. Ce projet a également permis de renouveler le rapport des artistes de l'ensemble aux publics et aux actions culturelles et de sensibilisation, démarche qui a pris un sens nouveau pour eux.

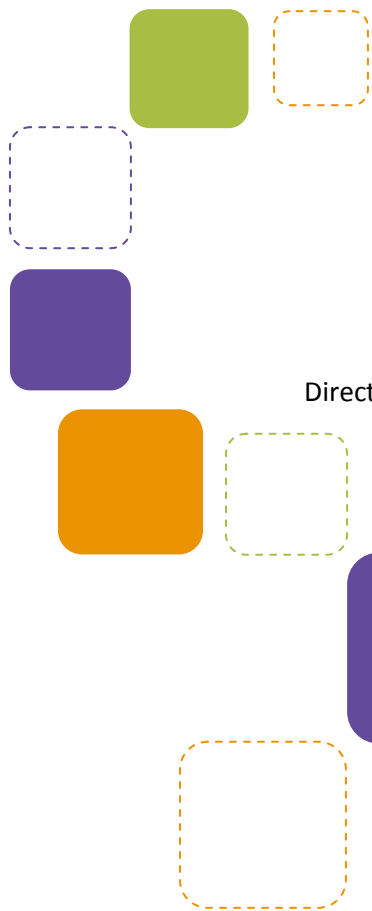
Conclusion

Cette expérimentation a été extrêmement enrichissante pour le Poème Harmonique et, nous l'espérons aussi, pour l'école élémentaire Debussy et le quartier des Hauts-de-Rouen. Les échanges réguliers avec les partenaires opérationnels du projet, la création d'un lien de confiance, ont permis tout au long de l'expérimentation d'identifier les difficultés et problèmes, et d'y trouver des réponses collectives, pertinentes et adaptées.

L'Ecole Harmonique se poursuit et se développe en 2016-2017 à l'école élémentaire Debussy. Les élèves de CE2 poursuivent l'apprentissage instrumental sur la base du volontariat, les enfants volontaires (la très grande majorité d'entre eux) entament leur troisième année de pratique orchestrale. Afin de maintenir une dynamique de classe et de niveau, des séances de chant choral sont mises en place une fois par semaine pour tous les enfants de CE2. Les CE1 et les ULIS 1 continuent également de faire partie de l'Ecole Harmonique, et les nouveaux élèves de CP intègrent à leur tour le projet. Cela représente 210 enfants pour l'année scolaire 2016-2017.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 2 sur les actions** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 3 sur les outils** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (*à ne pas insérer au rapport*)



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
SCN - INJEP

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

HAP_022

ATTESTATION

DU 01/09/2014 AU 30/06/2016

Je soussigné(e), Cyril Roger-Lacan, responsable de la structure porteuse du projet HAP_n°022, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

De plus, j'atteste avoir connaissance du fait que j'encours un risque de reversement des sommes versées par le FEJ suite au contrôle fait par la DJEPVA, par toute autre autorité mandatée par elle ou par les corps d'inspection dans les cas suivants :

- la contribution financière du FEJ a excédé le coût de la mise en œuvre de l'action ;
- les comptes rendus financiers sont inexacts.

Date : 29 septembre 2016

Nom du responsable * Cyril Roger-Lacan

Fonction président

Signature :

PL


* Cette personne doit être habilitée à signer le compte rendu d'exécution financier

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	<i>HAP_022</i>	Nom de la structure porteuse de projet	<i>Le Poème Harmonique</i>		
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	65	75		140	0
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	65	75			

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	140
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	140
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	
Actifs occupés	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Niveau de formation	
Infra V	140
Niveau V	
Niveau IV	
Niveau III	
Niveau III	
Niveau I	
Sexe	
Filles	70
Garçons	70
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	8
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Autres : <i>(préciser)</i>	

Réalisation

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, la totalité de mon territoire

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Aide au remplissage

Ce document a pour but de mieux connaître le public (nombre et composition) et l'échelle d'intervention des expérimentations financées par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il est à compléter dans le cadre de la restitution finale **au format excel suivant « APX_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « APDOMX_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « HAP_XXX_Annexe 1 - Public Réalisé.xls »**, selon les codes qui vous ont été attribués.

Cette aide reprend la structure du document et précise les modalités de remplissage du document.

A noter : les parties du document en italique (identifiant du projet, nom de la structure porteuse, catégorie Autres) sont modifiables. Une case remarque est à votre disposition en bas du document pour toute remarques concernant le remplissage de ce document.

Identification

Le code qui vous a été attribué, qui constitue l'identifiant FEJ de votre expérimentation, doit être renseigné dans la cellule suivant "Identifiant du projet", en cohérence avec l'archivage du fichier (APSCOX_XX, APDOMX_XXX, HAP_XXX, etc.). Il vous est ensuite demandé de renseigner le nom de la structure qui porte le projet.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action

Il s'agit de suivre le nombre de bénéficiaires effectifs **entrant dans le dispositif** pour chaque année.

Une année du dispositif ("Année 1, Année 2, Année 3") correspond à une "**promotion**" de bénéficiaires **recrutés**. Pour les expérimentations en milieu scolaire ou universitaire par exemple, les bénéficiaires seront recensés par année scolaire. Si le programme recrute des bénéficiaires en continu, il s'agit de périodes de 12 mois à partir du démarrage du dispositif. Toute précision à ce sujet peut être indiquée dans la case "Remarques".

Exemple: si un dispositif prévoit l'entrée de 13 000 bénéficiaires l'année 1, 27 000 nouveaux bénéficiaires l'année 2, aucun nouveau bénéficiaire l'année 3; alors B9 = 13 000, C9 = 27 000; D9 = 0 et E9 = 40 000.

Il est important de souligner que par "**bénéficiaires**" de l'action nous entendons les **bénéficiaires directement touchés par l'action, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaire d'une formation, d'un accompagnement, etc.)**. Par exemple, une expérimentation dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales ; le document nous renseignera donc uniquement sur ce public adulte.

Cette première section récapitule le nombre total de bénéficiaires, selon qu'ils sont jeunes (moins de 25 ans) ou adultes. Cette distinction est faite par l'âge mais également par la qualité : un éducateur spécialisé de 24 ans bénéficiant du programme **en tant qu'éducateur** (mis en réseau avec d'autres professionnels de jeunesse par exemple) sera comptabilisé comme un bénéficiaire adulte.

Les première, deuxième et troisième colonnes détaillent le nombre de bénéficiaires par "**promotion**" du **dispositif** (voir plus haut), pour les jeunes bénéficiaires, pour les adultes bénéficiaires et pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quatrième colonne détaille le nombre de bénéficiaires directs **entrés dans le dispositif (qu'ils aient abandonné ou non en cours de route) pendant toute la durée de l'expérimentation**. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Dans la dernière colonne, il s'agit de renseigner le nombre de bénéficiaires **ayant abandonné ou ayant été exclus pendant toute la durée du dispositif**. Par exemple un bénéficiaire ayant déménagé dans une région où le dispositif n'existe plus sera comptabilisé dans cette catégorie. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques

1. Jeunes

Dans cette section, il s'agit de préciser la composition du public **effectivement touché** de jeunes bénéficiaires à **leur entrée dans le dispositif** en termes d'âge, de situation, de niveau de formation et de sexe. Pour chaque caractéristique, **le nombre de jeunes de chaque sous-catégorie (tranche d'âge par exemple) doit être précisé**. Ces caractéristiques sont détaillées ici.

L'âge est défini par tranche. Chaque tranche inclut l'âge le plus bas, mais exclut l'âge le plus haut : la catégorie "moins de 6 ans" regroupe les enfants jusqu'au jour de leur 6^{ème} anniversaire exclus, la catégorie "6-10 ans" regroupe les plus de 6 ans (à partir du jour de leur 6^{ème} anniversaire inclus) jusqu'au jour de leur 10^{ème} anniversaire exclus, etc. **Pour la catégorie "18-25 ans", le 25^{ème} anniversaire est inclus, tout comme l'année qui suit, jusqu'au 26^{ième} anniversaire exclus.**

La variable "situation" permet de distinguer les élèves scolarisés, des étudiants du supérieur, des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

Pour les élèves scolarisés, il s'agit de préciser le type d'établissement scolaire fréquenté : pré-élémentaire, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et CFA. Les étudiants du supérieur sont regroupés sous une seule catégorie. A noter que les étudiants du supérieur en CFA doivent être comptabilisés dans la catégorie "étudiants du supérieur" et pas dans la catégorie "jeune apprentis en CFA".

La catégorie "demandeurs d'emploi" regroupe toute personne sans emploi, en recherche d'emploi, inscrite ou non au Pole Emploi. Les stagiaires de la formation professionnelle font partie des demandeurs d'emploi.

La catégorie "Autres" doit être utilisée pour les situations ne correspondant pas aux catégories prédéfinies. Ce sera par exemple le cas de jeunes en errance. Dans ce cas, vous pouvez préciser de quelle situation il s'agit.

Le niveau de formation se décline comme suit :

- Niveau infra V : niveau de formation inférieur à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré ;
- Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP, et par assimilation, du CFPA du premier degré ;
- Niveau IV : niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat général, professionnel ou technologique ;
- Niveau III : formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ;
- Niveau II : formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 ;
- Niveau I : formation de niveau supérieur à celui du master 1.

Comme souligné précédemment, si le public cible de l'expérimentation menée ne correspond pas aux catégories présentées pour chaque caractéristique, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

2. Adultes

Dans cette section, le public d'adultes bénéficiaires n'est caractérisé que par sa qualité, c'est-à-dire **la relation qu'il entretient avec le jeune** (parents) ou **la fonction qu'il occupe** (enseignants, conseillers d'orientation et psychologues, etc.). Vous devez préciser le nombre de bénéficiaires directs adultes de chaque sous-catégorie (parents, enseignants, etc.) composant le public de l'expérimentation.

Si le public cible de votre expérimentation ne correspond pas aux catégories présentées ici, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif

1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

Cette question permet d'identifier si la totalité ou une partie des bénéficiaires directement touchés par le dispositif est inscrite et suivie par la mission locale. La question doit être renseignée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation et en fonction de ce qui a été effectivement mis en place. Les cases sont pré-remplies.

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place

Les cases de cette section sont pré-remplies. Il faut sélectionner la réponse adaptée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation dans la première colonne puis à la fin de l'expérimentation, en fonction de ce qui a été finalement mis en place.

1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :

Il suffit de sélectionner l'échelle d'intervention de votre expérimentation. Cette échelle d'intervention est définie comme suit :

- Communale : une ou plusieurs communes ou communautés de communes ou d'agglomération dans un même département ;
- Départementale : un ou plusieurs départements dans une même région ;
- Régionale : une seule région ;
- Inter-régionale : 2 et 3 régions ;
- Nationale : plus de 3 régions.

Un seul choix est possible : une expérimentation mise en place dans plusieurs départements d'une même région sera classé dans la catégorie "départementale" si elle n'est pas mise en place dans tous les départements de la région ; dans le cas contraire, elle sera placée dans la catégorie "régionale". Dans le cas d'une expérimentation mise en place dans des communes de plusieurs régions, l'expérimentation sera classée comme "inter-régionale" s'il s'agit de 2 ou 3 régions, ou "nationale" s'il s'agit de plus de 3 régions.

2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?

Il s'agit de caractériser la part d'intervention sur des quartiers politique de la ville. Par exemple, un dispositif mis en place uniquement dans des établissements en zone urbaine sensible (ZUS) pourra répondre "Oui, la totalité".

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>janvier - décembre 2014</i>							
Action n°1	recherche de financements publics et privés	4 mois	1	0,2	responsable pédagogie et partenariats			
Action n°2	recrutement des intervenants musicaux	1 mois	3	0,1	directeur artistique, délégué général, responsable pédagogie et partenariats			
Action n°3	constitution et réunion du comité de pilotage	1 semaine	1	0,1	responsable pédagogie et partenariats			
Action n°4	identification de l'école et définition du projet avec elle (en articulation avec la DSDEN de Seine-Maritime et la Ville de Rouen)	3 mois	1	0,2	responsable pédagogie et partenariats			
Action n°5	mise en place des interventions musicales, élaboration d'un planning en concertation avec l'école et les intervenants musicaux	1 mois	3	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			
Action n°6	acquisition du parc instrumental	1 mois	3	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux	achat de 145 instruments		
2. Mise en œuvre du projet	<i>septembre 2014 - juin 2016</i>							
Action n°1	préparation, animation et encadrement des interventions musicales	20 mois	4	2,5	intervenants musicaux			
Action n°2	organisation et suivi des sessions de formation	1,5 mois	5	0,3	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux		intervention d'une formatrice vénézuélienne	
Action n°3	sorties en lien avec le projet (suivi de répétitions, rencontres avec les artistes professionnels, visites chez le luthier)	1 semaine	5	0,3	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			
Action n°4	entretien et renouvellement du parc instrumental	1 mois	5	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux		intervention d'un luthier pour l'entretien	
Action n°5	organisation et réalisation de temps de présentation et de restitution à destination des familles et des autres élèves de l'école	2 semaines	5	0,2	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux	achat et impression de 145 t-shirts		
Action n°6	réunions de suivi du comité de pilotage	20 heures	5	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			
Action n°7	mise en place d'outils d'évaluation en collaboration avec le LERFAS de Tours (grilles de suivi pour les intervenants musicaux, questionnaires pour les parents et les enfants)	10 heures	5	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			
Action n°8	mise en place d'actions de communication afin de valoriser le projet auprès des partenaires institutionnels et financiers	20 heures	2	0,1	responsable pédagogie et partenariats, responsable communication et presse			
3. Achèvement du projet	<i>mars - août 2016</i>							
Action n°1	réunions de bilan et perspectives du comité de pilotage	10 heures	5	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			
Action n°2	conclusions de l'étude réalisée par le LERFAS de Tours (non encore communiquées)							
Action n°3	inventaire du parc instrumental	10 heures	5	0,1	responsable pédagogie et partenariats, intervenants musicaux			

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	<i>HAP_022</i>
-------------------------	----------------

	Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Cahier de suivi	Outil de suivi (transmission des informations sur les instruments à entretenir et revoir)	Intervenants musicaux de l'Ecole Harmonique, luthier	Papier	oui
2	Modules de formation	Outil de formation (formation des intervenants musicaux à la pédagogie d'El Sistema)	Intervenants musicaux de l'Ecole Harmonique	Transmission orale	oui
3	Ressources musicales (partitions, jeux de rythme et exercices d'écriture)	Outil de formation (contenu pour les interventions musicales)	Enfants de l'Ecole Harmonique	Papier / électronique	oui
4	Grilles de suivi	Outil de suivi et d'évaluation (mis en place par le LERFAS de Tours)	Intervenants musicaux de l'Ecole Harmonique	Electronique	oui
5	Questionnaires parents et enfants	Outil de suivi et d'évaluation (mis en place par le LERFAS de Tours)	Parents et enfants de l'Ecole Harmonique	Papier	oui
6	Manuel d'entretien de l'instrument	Outil de sensibilisation	Parents et enfants de l'Ecole Harmonique	Papier	oui
7	Comptes-rendus de réunions du comité de pilotage	Outil de pilotage et de suivi	Membres du comité de pilotage	Papier / électronique	oui
8	Reportages photos lors des concerts et restitutions	Outil de communication	Grand public, partenaires financiers et institutionnels, presse	Electronique	oui
9					